



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

Destinataires : Moniteurs fédéraux et d'État de vol libre,
accompagnateurs, qualifiés biplace et emport de passagers ULM.

Nice, le 24 avril 2018

N/Réf. : vg18020 - Lettre aux encadrants

Suivi technique : Yves Goueslain

Suivi administratif : Sophie Maurel

Objet : Encadrement et sécurité

Bonjour,

Ce courrier s'adresse à tous les licenciés de la FFVL possédant une qualification fédérale ou d'État, qui exercent une fonction d'encadrement ou d'accompagnement de pilotes ou d'emport de passager à titre bénévole ou professionnel.

La sécurité des pratiquants a toujours été la priorité de la fédération et notre projet pour l'olympiade adopté par notre AG du 25 mars 2018, confirme cette orientation, partagée par le ministère au travers de notre convention d'objectifs. Pour cela, historiquement et encore aujourd'hui, la fédération s'appuie sur une formation initiale solide et de qualité, dont l'objectif est de former des pilotes autonomes et responsables.

Vous participez tous activement, professionnels et bénévoles, à ce dispositif. Le vol libre est aujourd'hui une activité reconnue, intégrée dans les sports de loisir de pleine nature, en progression, et ceci est le fruit de votre investissement.

Pour autant nous souhaitons aujourd'hui partager avec vous un constat : malgré nos efforts collectifs, depuis plus de 10 ans nous ne parvenons plus à faire diminuer de façon marquée l'accidentalité en vol libre. Nous pourrions nous contenter de dire que nous faisons notre maximum, mais que nous avons atteint la part incompressible des accidents...

Cependant plusieurs faits nous interpellent. À la fois le milieu du vol libre mais aussi l'ensemble de la société, ne semblent plus à même d'accepter autant d'accidents que par le passé. Les recours en responsabilité à l'encontre des encadrants et des structures de la part des accidentés ou de la part des organismes de protection sociale augmentent de façon très marquée.

Les coûts humains, sociaux et financiers des accidents de vol libre nous obligent à prendre des initiatives fortes. Pour leur retentissement sur l'image de nos disciplines volantes et leur impact assurantiel, c'est essentiellement le nombre et la gravité **des accidents en pratique encadrée** que nous devons nous attacher à réduire.

Pour cela nous affichons un objectif ambitieux de 0 accident en pratique encadrée.

C'est bien la pratique encadrée, par ses conséquences évidentes en matière de responsabilité civile qui affecte notre rapport sinistre à prime : en 2017, sur les quatre accidents qui vont générer une mobilisation importante de nos assurances, il y a trois accidents en biplace et un accident avec un élève. Sur les trois accidents en biplace, un oubli d'accrochage et un accident en conditions fortes.

En 2017 nos assureurs ont donc perdu de l'argent avec la Responsabilité Civile, nous avons réussi à négocier pour 2019 une augmentation raisonnable de nos primes d'assurance, en échange d'un engagement clair de **la réduction des accidents en 2018 notamment dans le cadre de l'enseignement et du biplace**. Un bilan sera fait au printemps 2019. En absence d'améliorations, une clause de révision pour 2020 peut nous faire subir une hausse très importante des primes, voire nous interdire toute possibilité de trouver un assureur à l'avenir.

Pour autant, nous pensons que la pratique encadrée est l'un des moyens les plus sûrs de pratiquer et nous souhaitons en faire la promotion, mais pour cela il faut effectivement que **les accidents, dans ce type de pratique où l'on vient chercher plus de sécurité, restent l'exception**. C'est l'image de notre activité qui est en jeu, les encadrants de parapente se doivent d'être exemplaires.

La FFVL a toujours eu une politique de **solidarité et de mutualisation des risques**. Nous allons continuer en ce sens, mais des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour dire que cette solidarité a des limites car le coût des assurances pour les pilotes individuels doit rester supportable et le comportement des encadrants responsable. L'expertise d'un encadrant ne doit en aucun cas être le prétexte justifiant de repousser les limites dans lesquelles il est raisonnable de voler, mais au contraire **un moyen d'augmenter les marges de sécurité pour tendre vers l'accident 0**. Nous savons aussi que c'est parfois une minorité qui incite la majorité à s'engager davantage et à ne pas renoncer quand il serait sage de le faire, ou que nos décisions peuvent être polluées par des facteurs bien éloignés de l'intérêt collectif.

La FFVL a donc décidé de :

- systématiser les enquêtes pour les accidents en pratique encadrée de niveau de gravité 2 (plusieurs jours d'hospitalisation). L'objet de cette enquête sera de faire un point précis sur la notion de marge de sécurité prise par l'encadrant en responsabilité, pour déterminer dans la mesure du possible si la législation, les règles techniques et déontologiques ont bien été respectées ou si **des risques « anormaux » ou « excessifs »** ont été pris.
- réviser les chartes pour les encadrants sur les points concernant la sécurité. **Chacun désirent bénéficier de la couverture d'assurance du contrat fédéral sera tenu de les signer et de les respecter.**

Nous comptons beaucoup sur votre esprit de responsabilité afin de ne pas être contraints de prendre et d'appliquer des mesures réglementaires ou coercitives, comme la mise en cause de **la validité et de la reconduction des contrats d'assurance des encadrants** en fonction à l'évaluation des risques pris par ces derniers dans l'exercice de leur activité.

Il en va de la liberté de notre milieu tout entier, aujourd'hui encore plus qu'hier, que cette attitude responsable soit collective et partagée.

Un virage culturel indispensable est sans doute à prendre. Il ne concerne bien évidemment pas que les encadrants et nous enrichissons notre plan d'action global par toute une série de propositions, y compris en direction des pilotes solo : la sécurité est une priorité fédérale ambitieuse et cohérente, c'est l'affaire de tous !

Bons vols.



Véronique Gensac, pour le bureau directeur
Présidente de la FFVL



Pierre Braëms et Jean-Marc Gardon
Présidents des commissions Formation parapente et delta

Copie : Comité directeur de la FFVL, équipe technique, SNMVL, organismes de formation (ENSA, CREPS Toulouse).